

Politique de Diversité & d'Inclusion

1. Objectif

L'objectif de la présente Politique de Diversité & d'Inclusion est d'encourager et de faciliter chez GBL un environnement favorisant la diversité et l'intégration. GBL s'engage à traiter chaque personne équitablement, sans discrimination fondée, par exemple, sur l'âge, le sexe (identité), le handicap, l'ethnie, les appartenances culturelles et religieuses, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle ou les opinions politiques.

2. Engagement

Le Conseil d'Administration et le Management Exécutif

GBL s'engage à mettre en œuvre les dispositions relatives à la gouvernance d'entreprise. La diversité de la composition du Conseil d'Administration et du Management Exécutif contribuant à une bonne gouvernance, GBL s'efforce d'appliquer, dans la mesure du possible, le principe de diversité à la composition de ses organes de gouvernance en tenant compte de son actionnaire de contrôle et, en toute hypothèse, dans le respect des normes applicables.

Le personnel

En tant qu'employeur, GBL estime que la création de valeur découle entre autres de sa capacité à attirer et retenir des personnes de talent, ayant des formations et compétences diverses ainsi que des valeurs morales et éthiques. Le groupe soutient activement une culture de développement et de performance et établit des lieux de travail sans discrimination, en accordant une attention à la diversité et au bien-être personnel.

3. Mise en œuvre

GBL attend de ses Administrateurs et employés qu'ils soutiennent la présente Politique de Diversité & d'Inclusion.

Le Conseil d'Administration et le Management Exécutif

GBL ne tolère aucune discrimination pour la sélection des nouveaux Administrateurs et Administrateurs-Délégués.

Le Conseil d'Administration et le Management Exécutif sont composés de représentants du secteur financier, des services, de l'industrie ainsi que du monde académique belge et international, dont les compétences sont complémentaires.

De plus, le Conseil d'Administration s'assure de la présence et de la contribution d'Administrateurs indépendants en quantité et qualité suffisantes afin de respecter les intérêts de tous les actionnaires.

Le personnel

En tant qu'employeur, GBL :

- reconnaît la valeur de la diversité et du bien-être personnel ;
- ne tolère aucune discrimination fondée sur l'âge, le sexe, le handicap, l'origine ethnique, les appartenances culturelles et religieuses, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle ou les opinions politiques.

4. Remplir ses responsabilités

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Le Management Exécutif est nommé par le Conseil d'Administration. Le Comité des Nominations et des Rémunérations examine les candidatures des Administrateurs et des Administrateurs-Délégués.

Les employés de GBL sont engagés par les Administrateurs-Délégués. Le recrutement et la sélection des candidats sont fondés sur le mérite et en tenant compte de la Politique de Diversité & d'Inclusion de GBL.

5. Procédure de plainte

Tout Administrateur ou employé de GBL qui estime avoir fait l'objet d'une discrimination illégale dans les matières couvertes par la présente Politique de Diversité & d'Inclusion peut adresser une réclamation au Compliance Officer de GBL, par téléphone (+32 (0) 2 289 17 64) ou par écrit (pdedonnea@gbl.be ou Pierre de Donnea, avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles).

6. Surveillance et examen

Le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Management Exécutif évaluent annuellement la façon dont GBL poursuit ses objectifs et engagements de diversité. La présente Politique de Diversité & d'Inclusion peut être modifiée par une décision du Conseil d'Administration.

* * *

La présente Politique de Diversité & d'Inclusion a été approuvée par le Conseil d'Administration du 15 mars 2018 et mise à la disposition des Administrateurs et des employés de GBL.

Ian Gallienne
Administrateur-Délégué

Gérard Lamarche
Administrateur-Délégué